

CRAPAHUT DES BEDOUINS 2025



REGLEMENT DE COURSE

Préambule : Acceptation du règlement

La participation à l'évènement implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement et de toute consigne qui serait adressée par l'Organisateur aux participants.

Chaque participant s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Article 1 : Organisation

L'association Gresicourant le Versoud organise le dimanche 30 novembre 2025 la 8ème édition de la course pédestre « Le Crapahut des Bédouins ».

Trois distances sont proposées :

- Course « Grand Crapahut » : 26 km 1150m de d+ (solo ou duo)
- Course « Petit Crapahut » : 13km 670m de d+
- Marche : 7,6km 380m de d+

Sur la course du Grand Crapahut (26 kms), l'organisation propose un classement duo en complément de l'épreuve individuelle. Le principe est de former une équipe de 2 coureurs, qui doivent impérativement terminer le parcours ensemble.

Article 2 : Comité de coordination

La sécurité et l'ordre seront assurés par les bénévoles de l'association avec l'appui d'un organisme de secours agréé par la FFA.

Article 3 : Participation

La course « Grand Crapahut » est ouverte à toutes et tous, licenciés ou non (voir article 5), né(e)s en 2005 ou avant.

La course « Petit Crapahut » est ouverte à toutes et tous, licenciés ou non (voir article 5), né(e)s en 2007 ou avant.

Il est fortement recommandé aux concurrents de se présenter en bonne condition physique ; le parcours pouvant être éprouvant selon les conditions atmosphériques en plus d'être exigeant de par son profil.

La participation est soumise à inscription. L'inscription vaut acceptation du présent règlement.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Crapahut des Bédouins édition 2025

Association 1901 J.O. du 26/07/2008

Club FFA n° 038076

gresicourant@gmail.com

Internal

Page 1

N° RNA W381005932

<http://gresicourant.fr/>

CRAPAHUT DES BEDOUINS 2025



REGLEMENT DE COURSE

Article 4 : Inscription

Un droit d'inscription sera dû pour participer à la course « Grand Crapahut », « Petit Crapahut », la Marche et le Duo :

Epreuve	Tarif en ligne
Crapahut	24 + 2€ (sur place)
Petit Crapahut	15 + 2€
Marche	8 + 2€
Le Duo (*)	48 + 2€

(*) Tarif par équipe

Ces montants sont majorés de 1,14€ à 1,62€ pour le paiement en ligne en fonction des courses.
Le nombre de participants est limité à 150 sur chaque course solo, et 100 sur la course Duo.

Les inscriptions doivent se faire en ligne au plus tard le 28 novembre sur :

<https://in.njuko.com/crapahut-des-bedouins-2025>

[Crapahut des Bédouins 2025 | njuko.com](https://in.njuko.com/crapahut-des-bedouins-2025)

Les inscriptions sont validées lorsqu'elles sont payées.

Aucune inscription validée ne pourra être remboursée pour quelque motif que ce soit.

Dans tous les cas le retrait des dossards se fera le jour de la course de 7h30 à 9h00 à la salle polyvalente du Pruney, rue Paul Gauguin au Versoud .

Article 5 : Parcours Prévention Santé / Licence

Conformément à la loi 99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, la participation aux compétitions sportives est subordonnée :

- à la présentation d'une licence sportive FFA, ou pass running
- à la fourniture d'une copie de licence FFCO, FFPM ou FF Tri.
- à la fourniture d'une licence de fédération agréée faisant apparaître la mention «la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition».
- Pour les non-licenciés à la présentation d'un **PPS** (Parcours Prévention Santé) datant de moins de 3 mois à la date de l'épreuve.

Ce PPS est à valider sur le site de la FFA : pps.athle.fr

L'original de la licence sera présenté au retrait des dossards.

Sans fourniture d'un de ces documents la remise d'un dossard et le départ vous seront refusés.
(art. L 231-3 du code du Sport et de l'alinéa I.A.4 du règlement des courses hors stades de la fédération française d'athlétisme FFA).

CRAPAHUT DES BEDOUINS 2025



REGLEMENT DE COURSE

Article 6 : Horaires

7h30 à 9h00 : Retrait des dossards.

Départ de la marche : 8h30

Départ du grand Crapahut et du Duo : 8h45.

Départ du petit crapahut : 9h15

Clôture course à 13h

Barrière horaire : 10h30 au km 6 (au-delà de cet horaire, les concurrents du « Grand Crapahut » seront aiguillés sur le parcours du « Petit Crapahut »)

Article 7 : Parcours

Pour le « Grand Crapahut », l'itinéraire est constitué d'une boucle de 26km présentant une dénivellation positive de 1150m. Le parcours est balisé à l'aide de rubalise.

Pour le « Petit Crapahut », l'itinéraire est constitué d'une boucle de 13 km présentant une dénivellation positive de 670m. Le parcours est majoritairement commun avec la « Crapahut » et est balisé à l'aide de rubalise.

Pour la Marche, l'itinéraire est constitué d'une boucle de 7,6 km présentant une dénivellation positive de 380m. Le parcours est majoritairement commun avec le « Crapahut » et est balisé à l'aide de rubalise.

Des signaleurs aideront les concurrents à la bifurcation des 3 parcours.

Ces 3 épreuves empruntent des chemins des communes du Versoud, St Jean le Vieux, Revel et Domene.

Des ravitaillements solides/liquides seront proposés aux environs des km5, km10, km15 et à l'arrivée.

Les bâtons sont autorisés sur le parcours.

Chaque concurrent devra se munir d'un récipient pour les ravitaillements liquides ; aucun gobelet ne sera distribué.

Article 8 : Dossards

Les concurrents doivent porter de façon visible le dossard sur le devant (tee-shirt, débardeur ou chasuble) durant toute la course. A la demande des contrôleurs, ils doivent annoncer le numéro de leur dossard lors du passage aux postes de pointage.

Art.9 Droit à l'image

Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisateur un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement pour la promotion de celui-ci. L'organisateur pourra utiliser sans restriction les films et photos pris dans le cadre de cette journée et éventuellement donner les coordonnées des participants aux partenaires de la course.

Les noms des inscrits sont susceptibles d'être publiés sur le site Internet lors de la publication des résultats, sauf avis contraire du concurrent.

Crapahut des Bédouins édition 2025

Association 1901 J.O. du 26/07/2008

Club FFA n° 038076

gresicourant@gmail.com

Internal

Page 3

N° RNA W381005932

<http://gresicourant.fr/>



REGLEMENT DE COURSE

Article 10 : Disqualification

- L'absence de dossard aux différents postes de contrôle et à l'arrivée entraîne la disqualification du concurrent.
- Les participants s'engagent à accomplir la totalité du parcours sous peine de disqualification
- Tout concurrent non dûment inscrit, n'ayant pas acquitté le droit d'inscription ou n'ayant pas de dossard sera écarté de la ligne d'arrivée pour des raisons de chronométrage et ne figurera pas sur les classements établis à l'issue de la course.
- Tout concurrent surpris à jeter des débris en dehors de la zone de ravitaillement + 100m se verra immédiatement disqualifié.
- Tout concurrent ne suivant pas les instructions de course se verra immédiatement disqualifié; et dans ce cas, l'organisation se dégagera de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident qui s'en suivrait.
- Tout concurrent ne respectant pas les bénévoles qui donnent de leur temps pour la course se verra immédiatement disqualifié.

Article 11 : Récompenses, résultats et prix

La lecture des résultats et la remise des récompenses auront lieu à partir de 11h30 le jour de la course.

Pour les 2 courses (13km, 26km) un classement scratch hommes et femmes toutes catégories, dans l'ordre d'arrivée sera établi.

Des récompenses seront attribuées aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes de ce classement.

Un classement par catégories FFA (de JU jusqu'à Master 10), hommes et femmes, dans l'ordre d'arrivée sera établi. Des récompenses seront attribuées aux premiers hommes et femmes des catégories Juniors, Espoirs, Seniors, Master 0-1, M2-3, M4-5, M6-M7, M8 et +, s'ils ne sont pas déjà récompensés au scratch ; si tel est le cas, alors les seconds seront récompensés à la place des premiers.

La marche n'ouvre droit à aucune récompense.

Pour les équipes en Duo, un classement effectué dans l'ordre d'arrivée sera établi, et seront récompensés :

le premier duo féminin, le premier duo masculin et le premier duo mixte

Article 12 : Assurance

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

CRAPAHUT DES BEDOUINS 2025



REGLEMENT DE COURSE

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de MAIF associations & collectivités.

Article 13 : Réclamations

Toute réclamation devra être déposée par écrit au plus tard une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent et remise au directeur de course.

Article 14 : Annulation de la course

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure et ce jusqu'au dernier moment. Un remboursement par l'organisation des droits d'inscription sera possible sur demande du coureur, déduction faite des frais déjà engagés au jour de l'annonce de cette annulation.

Article 15 : Secours

Un poste médical est situé sur le site de départ et d'arrivée. Les secours sont assurés par un organisme agréé par l'état conformément à l'arrêté préfectoral qui autorise cette compétition.

Une convention de dispositif prévisionnel de secours a été signée avec l'organisme
« Secouristes français Croix blanche de l'Isère »



Lien vers le site du Crapahut :

<http://gresicourant.fr/pub/trailducrapahut/accueil>

CRAPAHUT DES BEDOUINS 2025



Parcours

Le parcours circulera sur les communes de :

- Le Versoud
- Saint Jean Le Vieux
- Revel
- Domène

Le départ et l'arrivée, l'accueil des coureurs et la remise des dossards, se feront à la salle polyvalente du Pruney, rue Paul Gauguin 38420 LE VERSOUD.

Lien vers les parcours :

<http://gresicourant.fr/pub/trailducrapahut/courses#Courses>